

Tranquillité vacances : la police veille

Pendant la saison estivale, la police municipale de Lunel active l'opération Tranquillité Vacances.

Si vous êtes un peu angoissés à l'idée de partir en vacances et de laisser votre maison sans surveillance, sachez que vous pouvez bénéficier de l'opération tranquillité vacances. C'est un service totalement gratuit mis en place par la municipalité qui permet de réduire les risques de cambriolage et autres tentatives d'intrusion à votre domicile.

[Puis-je bénéficier de l'opération Tranquillité Vacances ?](#)

Pour bénéficier de l'opération Tranquillité Vacances, vous devez remplir les conditions suivantes :

- vous absenter au minimum 7 jours consécutifs entre le 1er juillet et le 31 août
- habiter une maison individuelle
- vous inscrire au moins 48h avant la date de votre départ

[Je veux m'inscrire](#)

Si vous vous êtes assurés de remplir les conditions mentionnées ci-dessus, vous pouvez remplir le formulaire dédié à l'opération Tranquillité Vacances :

Remarque : JavaScript est requis pour ce contenu.